

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260327_04
Référence Nomenclature n°5.1

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY**

Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels
Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du
Courrier - Archives

Objet : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en son article L 2122-2,

Considérant qu'aux termes des dispositions de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait état qu'avant de procéder à l'élection des Adjoints au Maire, le Conseil Municipal doit préalablement en déterminer le nombre dans la limite maximale citée ci-dessous.

RAPPEL

Population municipale de la commune	Nombre de conseillers effectivement élus	Nombre maximum d'Adjoints
De 10 000 à 19 999	33	9

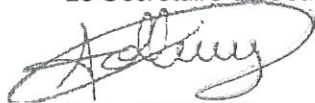
Il est donc proposé au Conseil Municipal de décider de la création de 9 postes d'Adjoints au Maire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **DECIDE** la création de 9 postes d'Adjoints au Maire.
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 27 Mars 2026

Le Secrétaire de Séance,


Dylan GUILLOT

Le Maire,




Marc PETIT

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 31.03.2026...

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2026

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

L'an deux mille vingt-six, le Vendredi 27 Mars à 18 heures 30, se sont réunis Salle du Conseil Municipal en Mairie de Firminy, sur convocation qui leur a été adressée par M. Julien LUYA, Maire sortant, conformément aux articles L2121-7 ; L2121-10 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installés :

PRESENTS : M. et MMES PETIT Marc, TAING Claire, MALLEY Eric, AULAGNIER-JASSERAND Isabelle, IBARS Robert, GOURGAUD Jocelyne, MENDES José, BERGER Evelyne, FAYOLLE Hugo, PEYCELON Valérie, VIAL Mickaël, VICENTE Sabrina, FERRIER Damien, RIOCREUX Sandrine, CHARTRON Jean-Paul, LIOGIER Aline, EL KHATABI Hassan, REYMOND Magali, PONCET Elizabeth, GUILLOT Dylan, SEIVE Violaine, MONISTROL Sébastien, CURIOT Marie-Amélie, LUYA Julien, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, ROBERT Loïc, DREVET Leslie, TRIOLLIER Aloïs, MOUNIER Béatrice, PUTOT Anne-Sophie, PICHON Julien.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : M. DANCERT Bertrand à M. CHARTRON Jean-Paul.

EXCUSES N'AYANT PAS DONNE POUVOIR : M. GIUNTA Jean-Dominique.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUILLOT Dylan

Monsieur CHARTRON Jean-Paul, Doyen des membres du Conseil Municipal, a ensuite procédé à l'élection du Maire.

Sous la présidence de M. PETIT Marc, Maire, il est procédé à la détermination du nombre d'Adjoints au Maire.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAIDI Saïd, Directeur Général des Services
Mmes MACÉ et DOS SANTOS, Service Assemblée